



LE SNEC EST
SIGNATAIRE DE
L'ACCORD
CONTRAT DE
GENERATION

Meilleur suivi
des jeunes au
sein de la Supply

Promotion de
l'emploi-
étudiant

Déplafonnement
du CET pour les
+ 55 ans

Un bilan de
santé pour les
+ 50 ans

Une préparation
individuelle au
départ à la
retraite



Accord Contrat de Génération 2017

- Un niveau de recrutement des -26 ans à plus de 15%,
- Un niveau de recrutement des +45 ans à 5% et des +55 ans à 1%,
- Un maximum de 2 alternants par tuteur,
- Une meilleure employabilité des alternants en fin de formation,
- Le développement des emplois-étudiants,
- Une journée payée pour les +50 ans pour passer un bilan de santé,
- Le maintien des cotisations retraites lors d'un passage à temps partiel (80% ou 90%) 18 mois avant la retraite,
- Un accompagnement personnalisé en vue du départ à la retraite par un organisme extérieur.

Pour les plus de 55 ans :

- ⇒ Déplafonnement de l'alimentation du CET,
- ⇒ Sur la base du volontariat, bénéfice de 2 jours de repos consécutifs toutes les 2 semaines ainsi que 3 semaines de CP consécutives,
- ⇒ Réduction ou suppression des astreintes.

**C'EST PAR LA CONTINUITÉ ET L'AMÉLIORATION DE CES
MESURES EN FAVEUR DES JEUNES ET DES SENIORS,
QUE LE **SNEC** SERA SIGNATAIRE DE
L'ACCORD CONTRAT DE GÉNÉRATION**

Le **SNEC** promeut la mixité entre les générations au sein de la Supply Chain et accompagnera les dispositions prévues dans ce nouvel accord.